



CANTON DE VAUD
DÉCLARATION D'IMPÔT 2023
IMMEUBLES AGRICOLES
 Impôt cantonal et communal
 Impôt fédéral direct

Commune : _____ N° de contribuable : _____

FORMULE 03 A

Date d'acquisition : _____ Nom et prénom : _____

Date d'aliénation : _____ Rue : _____

Part de propriété : _____ / _____ Domicile : _____

Commune de situation : _____ Canton : **Vaud** Code du Pays : _____

Nature et désignation : **AGRICOLE**

	N° RF	Désignation	Estimation fiscale	
Immeuble à prépondérance privée <input type="checkbox"/> *				
Immeuble à prépondérance commerciale <input type="checkbox"/>				
* à compléter par une croix				
<p>Pour le propriétaire de plusieurs parcelles affectées à l'agriculture, cette formule complémentaire permet de les grouper par lieu de situation (commune) et par rubrique (immeuble à prépondérance privée ou commerciale), afin d'éviter de remplir de nombreuses Annexes 07.</p> <p>Une formule distincte sera remplie pour chaque immeuble acquis ou vendu.</p> <p>En remplissant ce document, le contribuable n'est en aucun cas dispensé de remplir toutes les rubriques de l'Annexe 07, y compris les frais d'entretien d'immeubles.</p> <p>Pour les immeubles utilisés par des tiers principalement à des fins commerciales, seuls les frais effectifs peuvent être invoqués. La déduction forfaitaire n'entre pas en ligne de compte.</p> <p>Ce principe s'applique notamment à un domaine loué à un exploitant agricole qui en tire le revenu de son activité indépendante.</p> <p>Les données mentionnées dans les cases _____ sont à reporter intégralement dans l'Annexe 07.</p>				
		Total à reporter sur l'ANNEXE 07		

Lieu et date _____ Signature(s) _____